

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)
Date d'émission: 10-23-2025 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Nom commercial : Plink Fizzy Drain Freshener & Cleaner

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Refraîchissant, Agent nettoyant

1.4. Données relative au fournisseur

Iron Out dba Summit Brands 6714 Pointe Inverness Way, Suite 200 Fort Wayne, IN, 46804-7935 USA T 260-483-2519

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA/US)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3

Provoque un sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : Provoque un sévère irritation des yeux

Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS CA) : Éviter de respirer les poussières.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position

où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer ave précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Garder sous clef

Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Informations complémentaires

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Identificateur de produit	%
Acide citrique	Acide citrique	n° CAS: 77-92-9	15 - 40
Carbonate disodique	carbonate de sodium Carbonate de sodium	n° CAS: 497-19-8	10 - 30

Remarques

: Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion

Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation

: Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Symptômes/effets après ingestion

: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

: Poudre chimique, CO2, sable sec ou mousse résistant à l'alcool. Moyens d'extinction appropriés Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie

et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Aucun danger d'explosion direct. Danger d'explosion

Produits de décomposition dangereux en cas Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

d'incendie

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la

zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.

Protection en cas d'incendie Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit

pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non

requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Précautions individuelles, équipement de protection :

et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle approprié, tel

qu'indiqué à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage Ramassez les matières déversées et ramassez-les dans un contenant approprié pour

l'élimination. . Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Réduire à un minimum la

production de poussières.

Autres informations Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation

locale

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez de respirer poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas goûter ni avaler. Porter un équipement de protection individuel. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

10-23-2025 (Date d'émission) CA/US 3/8

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des

substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramétres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés : Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les

débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau

acceptable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

Protection des mains:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

Protection oculaire:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

Protection de la peau et du corps:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

Protection des voies respiratoires:

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Solide
Apparence : Pastilles.

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Couleur Bleu(e) Odeur De citron

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

6-7 (1% solution)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Pression de la vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20°C Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Solubilité Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Caractéristiques d'une particule

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

Aucune donnée disponible

transport.

Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques. Conditions à éviter

Matières incompatibles Agents oxydants forts. Non corrosif pour l'aluminium non revêtu d'après les données d'essai (UN

Manuel d'essais et de critères, partie III, section 37.1 - Corrosion aux métaux).

Produits de décomposition dangereux : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

SECTION 11 Données toxicologiques

A = i = l = : i = i = : (77 00 0)

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) Non classé Toxicité Aiguë (voie cutanée) Non classé Toxicité aigüe (inhalation) Non classé

Acide citrique (77-92-9)	
DL50 orale rat	3 g/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: EU_CLH)
Carbonate disodique (497-19-8)	
DL50 orale rat	4090 mg/kg (Source: NLM_HSDB)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: ECHA)
CL50 Inhalation - Rat	2300 mg/m³ (Exposure time: 2 h Source: ECHA_API)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque un sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

Symptômes/effets après inhalation

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire

Danger par aspiration : Non classé : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.

Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un

larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à

court terme)

Dangers pour le milieu aquatique - danger

chronique (à long-terme)

: Non classé

: Non classé

: Non classé

Acide citrique (77-92-9)		
CL50 - Poissons [1]	1516 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus Source: OECD_SIDS)	
Carbonate disodique (497-19-8)		
CL50 - Poissons [1]	300 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)	
CL50 - Poissons [2]	310 – 1220 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: EPA)	
CE50 - Crustacés [1]	265 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)	
CE50 - Crustacés [2]	200 – 227 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.	

12.2. Persistance et dégradation

Acide citrique (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Carbonate disodique (497-19-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide citrique (77-92-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -1,72 (at 20 °C)	
Carbonate disodique (497-19-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Carbonate disodique (497-19-8)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Carbonate disodique (497-19-8)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.

: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT

TMD	DOT	
14.1. Numeró ONU		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport		
Non réglementé	Non réglementé	
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)		
Non réglementé	Non réglementé	
14.5. Dangers environnementaux		
Non réglementé	Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Susbstances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du developpement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
	U.S New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S Massachussetts - Liste Right To Know

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 10-23-2025

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.